

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale, évoluent. Cette dernière comprend désormais une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage », correspond à 13% de votre TA, dont vous pouvez flécher le versement sur l'ensemble des formations dispensées par le lycée la Champagne.

**Coordonnées entreprises :**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Personne à joindre :**

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

**S'engage à verser la Taxe d'Apprentissage pour l'année 2022, en affectant :**

**Le SOLDE (HORS QUOTA) code UAI **0350709F****

**MONTANT : .....**

**Vous avez la possibilité de préciser l'intitulé du/des diplômes que vous souhaitez soutenir :**

.....  
.....

**Montant à payer directement au lycée La Champagne par virement ou par chèque**

Bordereau à retourner :

**LP La Champagne – 2, rue Sergent Harris - BP 70609 – 35506 VITRE - A l'attention du service comptable**

**Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.**

Contacts :

- M. Franck LECHAUX, Directeur délégué aux formations

TEL : 02 99 75 58 07 COURRIEL : [franck.lechaux@ac-rennes.fr](mailto:franck.lechaux@ac-rennes.fr)

- Mme Géraldine Renault, Gestionnaire

TEL : 02 99 75 58 02 COURRIEL : [geraldine.renault@ac-rennes.fr](mailto:geraldine.renault@ac-rennes.fr)